

Communiqué
de presse



Accidents de travail des jeunes : pour le gouvernement c'est « circulez, il n'y a rien à voir ! »

Il y a près d'un an, le 17 juin 2025, Axel, élève au lycée Curie-Corot de Saint-Lô, était victime d'un accident de travail mortel lors du stage d'observation en milieu professionnel qu'il accomplissait dans le cadre de son parcours scolaire en classe de seconde générale. Ce drame inacceptable n'aurait pas dû se reproduire, et pourtant... La mort d'Axel n'est pas un phénomène isolé.

Cet événement tragique a fait prendre conscience des dangers auxquels sont exposé·es les jeunes sur les lieux de travail que leur scolarité ou leur formation les contraint à fréquenter. Selon les données portées à la connaissance de l'inspection du travail, relayées par les ministères de l'Éducation nationale et du Travail, en 2025, ce sont cinq mineurs qui ont subi des accidents de travail mortels lors de périodes de stage ou de formation. Parallèlement à ces drames, nous déplorons également le décès de plusieurs très jeunes majeur·es au travail.

Malgré ce bilan accablant, les mesures qui auraient dû s'imposer n'ont pas été prises et, en 2026, on compte encore de nouvelles victimes : le 17 avril, un adolescent de 15 ans, élève de seconde en lycée professionnel, trouvait à nouveau la mort, dans le Gard, suite à un accident de travail lors d'un stage en milieu professionnel ; le 27 mai, un jeune ouvrier de 19 ans est décédé à la suite d'un malaise après avoir travaillé toute une journée en toiture alors que la température dépassait 31 °C.

L'Union syndicale Solidaires et ses structures se mobilisent et exigent du gouvernement des mesures significatives pour prévenir et empêcher la répétition de tels drames. Personne ne doit perdre sa vie au travail, encore moins quand on est un enfant. L'Union syndicale Solidaires et ses structures soutiennent et accompagnent les parents d'Axel dans leur combat pour exiger la suppression des stages en milieu professionnel prévus dans les parcours des classes de 2nde et de 3^ee, pour mettre un terme à tout un système qui propulse les jeunes, de manière toujours plus précoce et toujours plus longue, dans le monde du travail.

Mobilisée sur ce sujet dont elle fait une revendication prioritaire, l'Union syndicale Solidaires a interpellé, à deux reprises, en juin 2025 puis en avril 2026, les ministres de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Fonction publique et du Travail.

Dans la réponse qu'il nous adresse le 11 mai 2026, Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, se contente de formules creuses et ineptes. Il ne suffit pas d'écrire que la « sécurité des jeunes [...] constitue une priorité absolue », il faut donner les moyens nécessaires pour assurer pleinement cette sécurité. Il ne suffit pas de se référer à un cadre juridique, qui non seulement peine à être appliqué mais qui a encore été assoupli pour lever des protections, ni de s'en remettre aux équipes de l'inspection du travail, empêchées d'accomplir leurs missions faute de moyens humains et financiers.

Le ministre de l'Éducation nationale oublie de préciser que, depuis 2015, le décret dit Rebsamen a facilité les dérogations aux travaux dangereux interdits aux moins de 18 ans, en supprimant l'autorisation préalable de l'inspection du travail et limitant de ce fait les visites de contrôle sur les conditions de travail.

Le ministre de l'Éducation nationale se félicite du « Plan Avenir » mis en place à la rentrée 2025 mais oublie d'indiquer qu'il s'accompagne d'un « Plan santé scolaire » qui limite les visites médicales à une par cycle, quand le Code du travail impose le renouvellement annuel des visites médicales d'aptitude pour les jeunes affectés à des travaux dangereux.

Édouard Geffray se réfugie derrière la mission flash diligentée avec le ministère du Travail pour évincer nos revendications, pour contourner les questions que nous posons. Édouard Geffray ne répond pas à la demande d'audition que nous avons sollicitée dans le cadre de cette « mission flash ». Le ministre semble ne pas vouloir entendre la voix que nous portons, refusant de prendre les responsabilités que sa fonction lui impose.

La position du gouvernement, exprimée par Édouard Geffray, est irresponsable. Aux accidents mortels s'ajoute l'ensemble des risques auxquels les expose leur insertion précoce et non préparée sur les lieux de travail (entreprises, chantiers, administrations, etc.) : pressions hiérarchiques, conditions de travail dangereuses, violences sexuelles et sexistes, etc. Les recherches universitaires montrent qu'un quart des apprenti·es, mineur·es ou adultes, sont exposé·es à un risque cancérogène ou toxique pour la reproduction. Les premières victimes sont les enfants de milieux défavorisés, issu·es de familles dépourvues de capital social et, dès lors, livré·es aux stages souvent les plus rudes en termes de conditions de travail.

Face à ce constat désastreux, les affirmations répétées des ministres du Travail et de l'Éducation nationale sur l'atout que constitue la confrontation des élèves au monde du travail ne sont pas acceptables. L'exposition à des risques qui peuvent conduire à la mort n'est jamais un atout. L'Union syndicale Solidaires et ses structures continuent de revendiquer la suppression des stages d'observation en milieu professionnel en 2^{de} et en 3^e : la place des élèves n'est pas dans les entreprises, mais à l'école pour recevoir une éducation émancipatrice.

Pas d'économies sur la vie des jeunes !

**pas d'économies
sur nos vies !**